

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Se déportent et ne participent pas au vote :	1
Procurations :	8
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Se déporte et ne participe pas au vote : Monsieur Jacques DOUZIECH.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PPEJ/129-2022**Approbation du renouvellement du PEDT et labélisation du Plan mercredi**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022.

ENTENDU que Monsieur Jacques DOUZIECH est sorti de la salle, et ne participe ni aux débats ni au vote.

ENTENDU que le projet éducatif territorial 2019-2022 de la Ville d'Onet-le-Château, valable jusqu'en juin 2022, était également labélisé plan mercredi.

ENTENDU qu'une évaluation a été réalisée par la collectivité et présentée aux services de l'Education nationale et de la DDETSPP pour toute la période.

CONSIDERANT que la ville d'Onet-le-Château a souhaité renouveler sa démarche collaborative et partenariale avec les différents acteurs éducatifs du territoire dans une volonté de co-construction d'une éducation ambitieuse et de qualité pour les trois prochaines années scolaires (2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025).

CONSIDERANT que l'engagement de la Ville d'Onet le Château pour la conception d'un projet éducatif partagé, donc évolutif, permettra l'amélioration des conditions d'accueil éducatif existantes dans la vie quotidienne des enfants et donnera plus de cohérence à l'articulation entre les temps scolaires, péri et extra scolaires.

ENTENDU la labélisation Plan mercredi :

- pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignements.
- le Plan mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.
- depuis la rentrée 2018, le Plan mercredi soutient le développement d'accueils de loisirs de qualité.
- conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

CONSIDERANT que le PEdT-Plan Mercredi de la Ville d'Onet-le-Château sera formalisé par un document convention-cadre précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet éducatif territorial et du plan mercredi

CONSIDERANT que cette convention sera co-signée par Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale et Monsieur le Directeur de la CAF de l'Aveyron, pour la période 2022-2025.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **approuve le renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du projet éducatif territorial et du plan mercredi de la ville d'Onet-le-Château telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,**
- **autorise Monsieur le Maire ou à son représentant à signer ladite convention.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **2 6 DEC. 2022**

Et de la publication le : **2 7 DEC. 2022**